



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Session de la Chambre d'agriculture 29 septembre 2014

Allocution de M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze

J'attache toujours beaucoup d'importance à être présent lors de vos sessions pour assurer à travers vous les agriculteurs de la Corrèze de l'engagement de l'État pour notre agriculture. Lors des deux précédentes sessions, j'étais intervenu longuement sur les finances de la Chambre. C'est pourquoi je ne crois pas utile d'y revenir aujourd'hui sauf pour noter, à l'occasion du budget modificatif, deux points : la Chambre me paraît se tenir sur la trajectoire de redressement qui était prévue ; les opérations de fiabilisation des comptes que j'avais prescrites au titre de mes missions de tutelle après l'audit de la DDFIP se poursuivent conformément aux délais et modalités impartis.

Lorsque je me suis exprimé devant vous en mars dernier, je vous ai fait un bref point sur la réforme de la PAC. Les indications disponibles à l'époque étaient encourageantes. Depuis, d'importantes précisions ont été apportées. Nous savions déjà que la priorité donnée à l'élevage, aux zones défavorisées, aux pratiques respectueuses de l'environnement et aux exploitations de taille raisonnable, seraient par définition favorables à la Corrèze. Aujourd'hui, les arbitrages ne sont pas tous rendus – d'autres décisions sont attendues ce jeudi au sommet de l'élevage à Cournon – mais l'essentiel est connu. Nous savons que d'ici 2019, la Corrèze verra ses aides augmenter d'environ 17 Millions d'euros ce qui représente une hausse de quasiment 20 %. Les aides globales vont augmenter, par exemple pour la production de broutards de 30 %, pour les élevages laitiers de 34 %, pour la production de veaux sous la mère de 22 % et pour les élevages d'ovins de 24 %.

La convergence des droits à paiement de base sera nécessairement favorable à la Corrèze puisque les références historiques étaient ici nettement inférieures à la moyenne nationale.

La surprime aux 52 premiers hectares qui sera effective en 2015 et qui vise à encourager les exploitations de taille moyenne et intensives en emplois, paraît bien adaptée aux exploitations corréziennes dont la taille moyenne est de 44 hectares.

La nouvelle aide destinée à la production de protéines végétales répond à vos ambitions pour l'autonomie des exploitations et la diversification des productions. Cette mesure mériterait d'être davantage connue, car ce type de culture a un vrai potentiel en Corrèze.

Concernant la prime au maintien du troupeau de la vache allaitante, la question des seuils et de sa dégressivité a fait l'objet d'intenses discussions, y compris au sein de la profession elle-même et c'est bien normal. Les arbitrages rendus me paraissent équilibrés et favorables aux exploitations de taille raisonnable.

Pour l'aide à la vache laitière, il y avait là aussi des questions délicates entre les catégories de production. Les arbitrages rendus préservent voire renforcent l'aide à la production laitière en zone de montagne. L'aide ovine est également renforcée.

L'indemnité compensatoire des handicaps naturels, l'ICHN, devrait doubler d'ici 2019. Il nous reste à connaître les modalités de sa fusion avec la prime herbagère agro-environnementale et le rythme de sa progression. Elles devraient être aussi annoncées à Cournon.

Si la nouvelle PAC, c'est maintenant une certitude, sera favorable à la Corrèze considérée dans son ensemble, je ne prétends pas qu'il s'ensuivra des hausses systématiques et immédiates pour tous. 2015 sera une année de transition qu'il conviendra de suivre avec attention.

Lors de la dernière session, je vous avais parlé de la gestion du FEADER désormais confiée aux régions. Vous m'aviez fait part de vos interrogations à ce sujet. Je vous avais présenté les garanties que l'État avait prévues pour encadrer très solidement cette décentralisation. Six mois après, nous pouvons faire un premier bilan. Le fonctionnement du système est assuré. En particulier, les procédures concernant l'installation ont fonctionné normalement et n'ont connu aucun retard, en particulier, la date limite du 15 mai a été respectée, aussi bien que d'habitude.

Je vous ai régulièrement entretenus de la Loi d'avenir sur l'agriculture et l'alimentation. Elle a été définitivement adoptée par le Parlement le 11 septembre. La reconnaissance de la transparence des GAEC est désormais confirmée. Le rôle des actifs sur une exploitation est reconnu : le critère est dorénavant que chaque associé contribue au renforcement économique de l'exploitation. Il n'y a plus le critère unique de la surface apportée. L'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations s'en trouveront facilitées. Le point de vue français a bien été retenu à Bruxelles. Le Ministre me l'a personnellement confirmé après que je l'avais saisi par courrier en avril. Les autres sociétés pourront se transformer en GAEC et pourront bénéficier de la transparence, dès lors qu'elles remplissent les conditions.

Plus généralement pour l'installation, la loi supprime la notion de surface minimum d'installation – la SMI – qui était un frein. L'installation progressive est également facilitée. Par ailleurs, la nouvelle PAC dans son premier pilier, institue une aide forfaitaire pour l'installation des jeunes agriculteurs en plus de la dotation jeunes agriculteurs que vous connaissez déjà et des prêts bonifiés.

La loi d'avenir veut aussi protéger davantage les terres agricoles pour lutter contre le mitage et contre la hausse du coût du foncier qui s'ensuit. Ce sont des problèmes bien réels au moins dans certaines parties du département. La loi d'avenir complète à cet égard la loi ALUR de février dernier. Vous avez prévu, je crois, de parler de la préservation du foncier lors d'une de vos prochaines sessions, nous y reviendrons donc plus en détail. Notons simplement à ce stade que les pouvoirs de la Commission ad hoc qui est chargée de se prononcer lorsqu'il est question d'urbaniser des terres agricoles seront très fermement renforcés.

Le Gouvernement veut baisser les charges qui pèsent sur l'agriculture comme celles qui pèsent sur l'économie en général, et notamment les charges sur le travail. C'est l'objet du Pacte de responsabilité et de solidarité. Le CICE bénéficie à toutes les entreprises agricoles qui emploient des salariés et qui sont imposées au bénéfice réel. Il s'élève au titre de 2013 à 4 % de la masse salariale jusqu'à 2,5 SMIC et il s'élèvera pour 2014 à 6 %. J'ai vérifié avec les services fiscaux : ils payent exactement et ils payent vite.

Au 1^{er} janvier, les cotisations patronales seront supprimées sur les salaires équivalents au SMIC. Cela touche près d'un salarié sur cinq en Corrèze ; la proportion est probablement plus forte dans l'agriculture. Les cotisations patronales famille pour les salariés rémunérés jusqu'à 1,6 fois le SMIC vont baisser de 1,8 points. Leur taux va donc descendre à 3,45 % au lieu de 5,25. Cette baisse sera étendue par étapes d'ici 2017 aux salaires jusqu'à 3,5 fois le SMIC. Les cotisations famille sur les non-salariés, c'est-à-dire les exploitants individuels et les chefs d'exploitation, baisseront au 1^{er} janvier 2015 d'un peu plus de trois points, portant ainsi le taux de 5,25 % à 2,15 %, dès lors que leurs bénéfices sont inférieurs à 3 SMIC. La contribution sociale de solidarité des sociétés, qui doit être progressivement supprimée pour les entreprises d'ici 2017, le sera totalement pour les coopératives agricoles dès le 1^{er} janvier 2015.

Voilà pour le Pacte de responsabilité. Il faut que cela se sache. Je ne veux pas qu'on croie que l'agriculture est en dehors du pacte de responsabilité. Les agriculteurs, les entreprises agricoles et agroalimentaires, les groupements, les coopératives, relèvent à part entière du Pacte. Je ne veux pas qu'on croie que c'est pour dans longtemps. Le CICE, c'est en ce moment. Et il continuera les prochaines années. Quant aux charges sociales, le 1^{er} janvier, c'est dans trois mois. Il faut que les acteurs économiques soient complètement informés pour qu'ils fassent leurs comptes et leurs prévisions en toute connaissance de cause.

Je ne veux pas passer sous silence les nuages qui sont apparus dans le ciel de l'agriculture. Vous en avez évoqué quelques-uns. Ma mission de représentant de l'État et du Gouvernement est bien d'écouter et de comprendre vos préoccupations. Et c'est aussi d'exprimer les réalités, parfois exigeantes, de l'intérêt national.

Je vais commencer par le péage de transit poids lourds qui remplace l'écotaxe. Je comprends bien que c'est une charge, compte tenu notamment des particularités des produits transportés ici. Mais je me permettrai de rappeler les ordres de grandeur comparés : le Pacte, c'est 40 milliards d'allègements, l'écotaxe c'était un prélèvement de 800 millions, le péage de transit c'est 550 millions d'euros. Nous avons besoin d'infrastructures, y compris ici en Limousin. La question est de savoir comment on répartit la dépense, entre l'utilisateur et le contribuable. Quoi qu'il en soit, il faudra des moyens. La Ministre de l'écologie a désigné un médiateur, M. de Lavernée. Il est venu à Limoges au mois de septembre. Il a entendu les représentants de l'agriculture. Il sera un relais essentiel entre le Gouvernement et la profession. La phase d'expérimentation servira à mesurer l'impact réel sur les entreprises et signaler les difficultés rencontrées afin d'envisager les réponses.

Je connais aussi vos préoccupations quant au contexte international. L'embargo russe vous concerne en effet. À la demande de la France, la commission européenne a retenu dès le mois d'août le principe de mesures de soutien des cours notamment pour les pommes. Le commissaire européen à l'agriculture, Monsieur Dacian Ciolos a déclaré le 10 septembre : *« la commission reste engagée à soutenir les producteurs qui ont soudainement perdu un important marché à la suite des décisions russes. J'ai l'intention de présenter dans les prochains jours un nouveau schéma plus ciblé et plus efficace »*. Le ministre de l'agriculture a rencontré les représentants des producteurs de fruits et légumes le 26 septembre, rencontre qui était programmée de longue date. Il présentera les demandes françaises au conseil européen des ministres de l'agriculture qui se réunit pas plus tard que demain mardi 30 septembre. Par ailleurs, pour les exploitations qui viendraient à se trouver en situation critique du fait de la baisse des cours, le ministre a annoncé des mesures d'urgence concernant les charges sociales, les impôts et les échéances d'emprunt. Je réunirai mercredi matin les représentants de la profession et les services de l'État afin de m'assurer que le dispositif soit bien opérationnel pour le cas où nous en aurions besoin ici.

Concernant les négociations en cours sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, le Premier Ministre a réaffirmé devant les Jeunes agriculteurs lorsqu'il les a rencontrés cet été en Gironde, que la préservation du modèle agricole et alimentaire européen et des intérêts stratégiques agricoles de la France sont dans cette négociation des lignes rouges. Il a rappelé que la France a adopté une position offensive et qu'elle sera vigilante pour parvenir à un bon accord.

Je ne veux pas passer sous silence la question des zones vulnérables et de la « directive nitrate ». J'ai entendu les inquiétudes de la profession, je peux comprendre les réactions dans un département où l'agriculture, dans ses pratiques traditionnelles, est respectueuse de l'environnement. J'ai reçu la délégation professionnelle le 18 septembre dernier pour entendre complètement ce qu'elle avait à me dire à ce sujet. De quoi s'agit-il ?

Sur la pollution des eaux par les nitrates, la France a été condamnée à deux reprises par la Cour de Justice de l'Union européenne : une première fois pour ne pas avoir zoné des zones où des teneurs élevées en nitrates étaient constatées. Une deuxième fois au titre des plans d'action que la Cour de Justice a estimés insuffisants. Une parenthèse sur cette deuxième condamnation : elle porte sur le précédent plan d'action, nous en avons tenu compte par avance dans le plan d'action actuel. Sur ce point-là, la France est en voie de se mettre en conformité. En ce qui concerne le zonage par contre, nous risquons maintenant la condamnation à des amendes et à des astreintes, qui seraient très vite insoutenables dans la situation présente de nos finances publiques. La France ne peut donc pas se permettre de s'enfermer, dans ce qui serait, par rapport aux procédures judiciaires européennes qui risquent de se produire, une impasse.

Le projet consiste à classer en zones vulnérables 3900 communes qui se trouvent principalement dans le Massif Central et dans le Sud-ouest puisque dans le zonage actuel le Bassin Parisien, le Nord, le Grand Ouest, l'Alsace sont déjà classés en quasi-totalité. Il y a eu ici en Corrèze et dans d'autres départements, les réactions que vous savez, que vous avez rappelées. À ce stade de la discussion, je souhaite avoir une analyse objective de chacun des secteurs contestés, en partageant les données disponibles, celles qui sont détenues par la Chambre, celles qui sont détenues par la profession, celles qui sont détenues par l'administration. Je veux faire remonter au Ministère le point exact sur chacun des secteurs litigieux. Et je veux évidemment faire remonter les points aberrants s'il s'en trouve. Le Gouvernement est par ailleurs prêt, éventuellement, à examiner d'autres critères s'ils pouvaient être plus pertinents.

En ce qui concerne le financement, l'objectif des pouvoirs publics est bien d'obtenir le meilleur niveau de financement possible. J'ai bien entendu la position de la profession qui est de dire qu'il ne faut pas à cette occasion redéployer sur les mesures dont il s'agit, des crédits qui en tout état de cause avaient déjà été prévus pour les bâtiments agricoles. Le but est bien d'obtenir des crédits nouveaux. Le Gouvernement a sollicité les agences de l'eau ainsi que les conseils régionaux, car une affaire comme celle-là concerne très directement le développement territorial. Et je crois comprendre que leur réaction n'est pas a priori négative. Le but que poursuit le Gouvernement est d'arriver à des financements de l'ordre de 40 % en taux de base, plus 20 % en montagne, plus 20 % pour les jeunes, plus 20 % pour les actions collectives avec un plafond total à 90 %.

Ici en Corrèze, nous avons en deux points du département, des teneurs en nitrates qui dépassent le seuil des 40 mg/litre. Je tiens à préciser que l'eau potable ne s'en ressent pas directement, puisque bien entendu l'eau des sources est toujours, ou presque toujours, mélangée. Il n'empêche que cette situation est une situation anormale. Quant à savoir si ces teneurs ont baissé dans la période récente, je suis tout à fait prêt à ce que nous confrontions nos données respectives. En tout cas, c'est une situation ancienne et qui me paraît avoir une certaine constance. En ce qui concerne l'origine, croyez-moi, je ne suis pas de ceux qui disent a priori que les agriculteurs sont des pollueurs. Je sais très bien que votre métier est un métier en lien avec la nature et que vos pratiques sont des pratiques respectueuses de l'environnement. Je suis le premier à le dire. Par conséquent, l'origine de ces pollutions doit être complètement objectivée et éclaircie. Je souhaite moi aussi la transparence en mettant toutes les données sur la table, en partageant tout et je souhaite aborder ce débat dont je reconnais qu'il est très difficile, dans un esprit de totale objectivité. Voilà ce que je souhaitais vous dire quant à ma position dans cette affaire.

Pour ce qui est des questions de sécurité que le Président a évoquées, à vrai dire, c'est moi qui en avais parlé le premier le 31 mars lors de votre précédente session. La Corrèze est concernée par les vols dans les exploitations agricoles et les cambriolages. La Gendarmerie en avait compté 90 l'année dernière. Les chiffres semblent en baisse en 2014. Je préfère cependant avoir clôturé les comptes de cette année pour le dire avec certitude. Il s'agit de vols de clôtures, de petit matériel, de pièces mécaniques, à vrai dire, des vols assez semblables aux vols de matériel de jardinage que l'on constate chez les particuliers. Deux enseignements à ce sujet : premièrement, il s'agit la plupart du temps de voleurs peu professionnels, qui improvisent, qui sont peu qualifiés ; deuxièmement, le fait de voler certains types de matériels laisse soupçonner l'existence de filières. La Gendarmerie est pleinement mobilisée pour combattre ce phénomène. Le but est bien d'élucider, d'arrêter, d'interpeller et de traduire devant la Justice. Et nous avons vu qu'en matière de cambriolages, les décisions judiciaires rendues dans ce département ne comportent aucune faiblesse.

Nous avons besoin de travailler ensemble sur ce sujet. Je vous avais raconté le 31 mars une affaire qui était survenue en novembre : la présence d'esprit d'un agriculteur, et quelques jours plus tard, d'un chasseur, qui avait signalé à la Gendarmerie des déplacements suspects, avait permis à la Gendarmerie d'arrêter une équipe, d'élucider 45 vols et de retrouver 82 objets volés – ce qui montre par ailleurs que les chasseurs et les agriculteurs travaillent bien ensemble. Comme quoi, des témoignages en apparence anodins, ont permis de grands résultats judiciaires. Je suis favorable à ce que nous passions une convention sur la prévention, l'alerte et la sensibilisation sur le modèle de celle que nous avons déjà avec la Chambre de commerce et d'industrie, sous le nom de « Convention alerte entreprises » de façon à unir nos forces.

Quant à la sécurité routière, j'aimerais que ce ne soit pas un sujet qui fâche. Nous avons eu des résultats brillants dans ce département, le nombre de morts a diminué de manière spectaculaire jusqu'en 2013 inclus. Ce sont des résultats qui n'ont pas été obtenus par hasard. Ils ont été obtenus parce que des mesures ont été prises et à vrai dire elles ont été prises sans chercher la popularité. Malheureusement, la mortalité routière, les accidents graves sont remontés en 2014. Beaucoup d'accidents ont lieu dans des déplacements dits de proximité, parce que la vigilance est parfois plus faible que dans les longs trajets. Je ne me satisferai pas de voir couler le sang dans les caniveaux. Alors oui, nous sommes décidés à un nouvel effort de sécurité routière.

Nous allons continuer dans les sujets un peu difficiles : les dégâts de gibier. Le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique a été préparé dans les conditions que vous savez. Les intérêts en présence n'étaient pas spontanément convergents. Il fallait les rapprocher. À ma demande, le directeur départemental des territoires, M. Pérot, est intervenu personnellement pour amender le projet de façon à parvenir à un juste équilibre entre les points de vue en présence. Et je remercie également Monsieur le Président de la Fédération de la chasse. Le texte modifié me laisse par exemple, pour la chasse au sanglier par temps de neige, ma liberté d'action pour prendre les mesures qui me paraîtraient exigées par les circonstances en cas de dégât.

À propos de dégâts, ceux causés par les blaireaux, vous m'en parlez souvent les uns et les autres, ne sont pas du tout pour moi un sujet anecdotique. J'ai donc décidé de le prendre en main. Mesdames, messieurs, je suis probablement le préfet de la Corrèze qui aura tué le plus de blaireaux. Mais il y a des limites parce que l'espèce est, dans une certaine mesure, protégée. Mais faisons au moins tout ce que la loi permet de faire. La période de chasse a été étendue à la période du 15 mai au 15 septembre. Je dois signaler à cet égard que mon arrêté a été attaqué par les défenseurs du blaireau. Cela montre que l'administration est décidée à aller le plus loin possible. Le nombre de blaireaux tués pendant la saison de chasse est passé de 205 en 2010 à 503 en 2013, donc plus du double. Je suis décidé aussi à utiliser aussi chaque fois que nécessaire les autorisations de tir de nuit et de piégeage que j'ai le droit d'accorder lorsque des dégâts sont constatés. À ce titre, entre l'été 2012 et l'été 2013, il y a eu 11 arrêtés préfectoraux de destruction des blaireaux ; entre l'été 2013 et l'été 2014, il y en a eu 20, c'est-à-dire le double. 56 blaireaux supplémentaires ont ainsi été prélevés cette dernière année. Je suis décidé à continuer et je sais bien que pour le maïs c'est en ce moment la saison la plus sensible. Et les constatations que nous ferons cet automne serviront à orienter les nouvelles mesures à prendre au printemps, puisque, c'est ce qui rend la question compliquée, la saison des dégâts est en gros au mois de septembre, et la saison la plus propice à la chasse est au printemps.

Je voudrais toutefois terminer mon propos en soulignant que le respect de la nature n'est pas uniquement une source de contraintes. On peut réussir en respectant l'environnement et à vrai dire, vous en donnez ici la preuve. Le verdissement de la nouvelle PAC profitera pleinement à la Corrèze. Les paiements verts représenteront 30 % de l'aide découplée, environ 12 millions d'euros en Corrèze. C'est donc une somme considérable. Mes services ont fait les calculs, cette aide devrait bénéficier à quasiment toutes les exploitations corréziennes, sans qu'il soit nécessaire de modifier leurs pratiques.

J'ai pris le plus grand intérêt à ce que vous nous avez montré aujourd'hui, à savoir ce qui ressort des forums que vous avez organisés. Je tiens à féliciter les rapporteurs qui ont été très clairs, très percutants et très convaincants. J'ai bien écouté ce que vous avez dit concernant la main d'œuvre, le remplacement, le fonctionnement des GAEC, la formation, l'autonomie alimentaire, la gestion, la performance technique, la vente directe, les normes, l'agronomie et les sols, l'élevage ovin, l'agriculture biologique, la transmission, la femme dans l'agriculture et aussi le temps libre, le temps consacré au repos, aux loisirs, à la famille, et c'est bien légitime surtout dans un métier où on ne compte pas ses heures. Vous nous avez montré la diversité de votre profession, votre esprit de créativité et d'innovation. Je voudrais vous féliciter de partager ainsi vos expériences. C'est vrai dans d'autres professions : quand on fait un métier solitaire, on a parfois tendance à croire que lorsque l'on rencontre des difficultés, on est le seul et qu'il ne faut pas en parler. Au contraire, le partage d'expériences peut être extrêmement créatif. Je tiens aussi à nouveau saluer la Chambre pour le soutien et l'accompagnement qu'elle offre ainsi aux agriculteurs, y compris par des modes de concertation innovants. Et à ce propos, je voudrais dire un mot pour les salariés de la Chambre. Dans les réformes en cours ou à venir, il y a au moins une certitude : il y a un besoin, il y aura toujours besoin de proximité.

Nous sortons de la saison des comices. La période de réserve des élections sénatoriales ne m'a pas permis d'y aller aussi souvent que je l'aurais voulu. Mais là aussi, comme ce soir, vous avez donné une image positive et encourageante de l'agriculture. Donner une image positive, c'est important, y compris dans les débats actuels. Donner une image encourageante aussi. Car si la sinistrose est contagieuse, l'enthousiasme peut être communicatif. Vous n'avez pas caché les difficultés, et j'ai bien noté vos préoccupations quant à la baisse des cours. Mais vous avez montré aussi les réussites et les ambitions de l'agriculture corrézienne :

- la qualité, qui est le grand atout ,
- l'installation, qui est notre priorité commune,
- la valorisation, qui est indispensable,
- la diversification, qu'il faut envisager avec réalisme et avec volontarisme,
- la production, car l'agriculture est bien là pour produire et nourrir les habitants.

Quant à moi, je suis toujours heureux de rencontrer et d'écouter des gens qui travaillent, et c'est pourquoi je suis heureux de rencontrer des agriculteurs. Quand on voit ces agriculteurs qui montrent autant de professionnalisme, d'ardeur au travail, d'esprit d'entreprise, de courage, c'est bien, pour notre pays, pour notre France, une très solide raison d'espérer. Je vous remercie.